

**Du désordre chez Cominiere et de la qualité de M. Kibeya Kabemba, son directeur technique, d'engager cette entreprise du Portefeuille de l'Etat**

P. 5

**ECONEWS**

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 673 du lundi 19 au mardi 20 décembre 2022 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670  
E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

**Pour avoir trahi le droit qu'ils enseignent**

# Cour constitutionnelle : les profs Mavungu, Bokona et Lumu couverts d'opprobre

P. 2

## Désormais candidat président de la République : Katumbi rejoue à Tshisekedi le coup de 2015

*Entre le Président de la République, Félix Tshisekedi, et Moïse Katumbi, leader d'Ensemble pour la République, les rapports n'étaient plus au beau fixe depuis quelque temps. Les deux hommes ne se côtoyaient presque plus. Le divorce était donc consommé. Mais, de part et d'autre, l'on continuait à s'observer, en attendant que l'un franchisse le Rubicon. Samedi dernier, Katumbi l'a fait. Entre lui et Tshisekedi, la page est définitivement tournée. C'est en adversaire politique que Katumbi se présente désormais face au Président Félix Tshisekedi. Comme en 2015 lorsqu'il a décidé de tourner le dos à Kabila, Katumbi rejoue,...* p. 4



### PARLONS-EN

## La démocratie à l'épreuve

ECONEWS

L'année 2023 aura une saveur tout à fait particulière. Elle va coïncider avec l'organisation du quatrième cycle électoral de la troisième République, après les scrutins de 2006, 2011 et 2018.

Pour le peuple congolais, l'année 2023 sera aussi celle où il devra prouver sa maturité et ses capacités à se choisir librement ses dirigeants, ceux qui auront la charge d'animer les institutions jusqu'en 2028.

On s'attend donc à une année 2023 très agitée. Mais, tout dépendra de l'attitude des acteurs en présence. Il est impérieux de laisser jouer le jeu...

(Lire en page 2)

**Matadi-Kibala et station Funa de la SNEL : Tshisekedi découvre les dégâts de la pluie du 13 décembre** p. 3

**Tshisekedi dame le pion à Kagame : enfin, Washington presse Kigali à s'affranchir de M23** p. 12

Pour avoir trahi le droit qu'ils enseignent

## Cour constitutionnelle : les profs Mavungu, Bokona et Lumu couverts d'opprobre

Que reste-t-il encore au droit quand on l'enseigne sans devoir le défendre ? Quel honneur y a-t-il à se prétendre professeur de droit à l'université lorsqu'il y a un grand fossé entre ce que vous enseignez et les actes que vous posez dans la pratique ? Pendant la 2<sup>ème</sup> République, on a connu cette polémique lors de la Conférence nationale souveraine qui a pratiquement mis en déroute certains pseudo-professeurs de droit constitutionnelle. Et comme l'histoire devait se répéter, on assiste, depuis un temps, à une négation de droit autour de l'affaire Bukanga-Lonzo, depuis la Cour constitutionnelle, la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire congolais.

Plombé dans une logique politique qui l'éloigne du droit qu'ils sont censés défendre, les neuf juges constitutionnels ont commis l'irréparable en reniant leur arrêt – leur propre arrêt – du 15 novembre 2021 dans l'affaire Bukanga-Lonzo qui met en cause l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon.

Entre le 15 novembre 2021 et le 18 novembre 2022, la Cour constitutionnelle a inventé son droit. Ce que le professeur émérite Auguste Mampuya appelle « magie et prestidigitation tenant lieu de droit ». C'est le monde à l'envers, dirait-on.

Que dire de ces enseignants de droit qui siègent à la Cour constitutionnelle ? N'ont-ils pas vu ces égarements se commettre sous leurs yeux ? Qu'ont-ils fait pour empêcher le juge-président Dieudonné Kamuleta d'assener un coup fatal au droit

qu'ils enseignent ? Rien du tout. Ils ont préféré se taire, laissant la forfaiture s'installer à la plus haute Cour de la RDC.

Pour s'être tus, des anciens étudiants en droit les ont désavoués. Selon ce groupe d'anciens étudiants, qui ont fait une déclaration dont une copie est parvenue à Econews, trois enseignants à la faculté de droit de l'Université de Kinshasa, par ailleurs juges à la Cour constitutionnelle, à savoir Jean-Pierre Mavungu, François Bokona Wipa et Sylvain Lumu Mbaya, ne méritent plus d'enseigner à l'Université de Kinshasa « pour leur implication totale dans cet imbroglio juridique susceptible de dérouter les apprenants en droit ». « Nous, soussignés, demandons que ces trois professeurs à la faculté de droit de notre Université, soient déchus de leur qualité », écrivent ces anciens étudiants en droit.

Décidément, l'affaire Bukanga-Lonzo est loin de se dénouer. Finalement, la Cour constitutionnelle, sous Dieudonné Kalumeta, qui a juré de livrer Matata Ponyo à la justice, s'est tiré une balle dans les pieds. Si bien qu'aujourd'hui, tous les praticiens du droit fustigent les graves dérives d'une haute Cour qui ne rassurent plus.

Quand on sait que la Cour constitutionnelle est le juge par excellence de la présidentielle et des législatives nationales, il y a de quoi exprimer des craintes pour les élections générales du 20 décembre 2023.

ECONEWS

Kinshasa, le 15/12/2022

### Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Recteur de l'Université de Kinshasa
- Monsieur le Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Kinshasa
- (Tous) à Kinshasa/Lemba

A Monsieur le Président du Conseil d'Administration des Universités à Kinshasa/Gombe

**Objet :** Demande de déchéance des professeurs Mavungu Mvumbi-Ngoma Jean-Pierre, Bokona Wipa François et Lumu Mbaya Sylvain

Nous, anciens de la faculté de droit de l'Université de Kinshasa, mus par le souci de continuer à porter toujours haut l'étendard et les valeurs de notre Alma Mater « l'Université de Kinshasa, ex. Lovanium », avons l'honneur de vous approcher afin de vous exposer ce qui suit :

1. Par l'arrêt rendu sous le RP 0001 en date du 15 novembre 2021, notifié aux parties le 1<sup>er</sup> décembre 2021, et publié au journal Officiel de la République dans son numéro 07 du 1<sup>er</sup> avril 2022, la Cour constitutionnelle s'est déclarée incompétente de juger un ancien premier ministre. En substance, cet arrêt a décidé que « la Cour constitutionnelle relève que la compétence juridictionnelle étant d'attribution, le prévenu Matata Ponyo Augustin, qui a cessé d'être premier ministre en fonction au moment où les poursuites contre lui sont engagées, doit être poursuivi devant son juge naturel, de sorte que, autrement, il serait soustrait du juge que la Constitution et les lois lui assignent, et ce, en violation de l'article 19 alinéa 1 de la Constitution. De ce fait, le prévenu Matata Ponyo Mapon Augustin ne saurait être poursuivi devant elle sur la base de l'article 163 de la Constitution ».

2. Cet arrêt qui était d'exécution immédiate et n'était susceptible d'aucun recours, demeurait obligatoire et s'imposait aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives et juridictionnelles, civiles et militaires ainsi qu'aux particuliers tel que l'a si bien prévu l'article 168 de la Constitution.

3. Voilà qu'en date du 18 novembre 2022, et contre toute attente, un arrêt a été rendu sous le R.Const. 1816, par lequel « la Cour constitutionnelle s'est déclarée être la seule compétente pour connaître les infractions commises par le Président de la République ou le Premier ministre dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et cela en totale contradiction avec celui rendu sous le RP 0001, créant ainsi un scandale judiciaire, en se déclarant à la fois compétente pour juger un Président honoraire (en violation de la loi du 26 juillet 2018 portant statut des anciens présidents de la République élus et fixant les avantages accor-

dés aux anciens chefs des corps constitués) et un Premier ministre honoraire soi-disant pour des actes qu'ils auraient commis pendant qu'ils étaient en fonction. Un revirement jurisprudentiel qui ne peut se justifier.

4. Que d'éminents professeurs de droit tels que le Prof. Banza de la faculté de droit de l'Université de Lubumbashi, Professeurs Mampuya Auguste et Sekimonyo de notre Faculté ont opiné tout en fustigeant non seulement les incongruités mais aussi la dangerosité de laisser s'incruster une telle jurisprudence particulièrement dans l'enseignement des étudiants en droit, au risque de renfermer la communauté universitaire dans l'évidence d'une science sans conscience qui n'est que ruine de l'âme !

Que pour leur implication totale dans cet imbroglio juridique susceptible de dérouter les apprenants en droit, Nous, soussignés demandons que ces trois professeurs à la faculté de droit de notre Université, soient déchus de leur qualité !

Pour les deux premiers cités (Mavungu et Bokona), nous motivons notre demande pour leur implication directe dans la composition de la Cour constitutionnelle en tant que juge ayant rendu l'arrêt sous RP 0001 en date du 15 novembre 2021, et une année plus tard, par son arrêt contradictoire rendu sous R.Const.1816 en date du 18 novembre 2022, preuve d'un laxisme scientifique évident.

Pour le Professeur Lumu Mbaya Sylvain, nous le demandons pour sa proximité d'acointance politique avec l'exécutif, et dont la nomination à cette haute cour semble n'avoir été motivée que par le dessein de servir de courroie de transmission d'une certaine orientation politique.

Aussi, leur permettant de laver l'opprobre sur la faculté de droit du fait de la monstruosité juridique créée dans le seul dessein de nuire à autrui.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations patriotiques.

### LISTE DES SIGNATAIRES

- Jean Pierre MABAYA	- Rolly TSHIBANGU
- Charles MUZANGI	- Michaela KABONGO
- Manou LIAMBI	- Tony MUSEMENA
- John KASONGO	- Arthur KUMWIMBA
- Hugo KAZADI	- Louis-France ILUNGA
- Carole LUNGILA	- Jeanne MUHONG
- Raphael MOLITO	- Bijou BAMWAMBA
- Mohamed BEYA	- Ibrahim TSHIBASU
- Jean Paul KANZA	- Jean David KALONJI
- Charly NKIONA	- Esther KALALA
- Basile MESO	- Camille MABANZA
- Samuel MVULA	- André TSHIBANGU
- Gaspard YAMUNGU	- Faustine MABIALA
- Nadine MALAMBA	- Aline PONGO
- Antoine LUZOLADIO	- Guelord PASUNDA

Fait à Kinshasa, le 15 décembre 2022  
Pour les anciens de la Faculté de droit  
Université de Kinshasa

## PARLONS-EN

### La démocratie à l'épreuve

(Suite de la Une)

démocratique sans en torpiller le cadre pour nuire à tel ou tel autre adversaire politique.

En effet, les élections sont pour la démocratie ce que le sang est pour le corps humain, sans lequel toutes les cellules vivantes ne seront alimentées en énergie pour tenir l'ensemble de la structure, institutionnelle ou humaine.

Préserver la démocratie reste donc une urgence nationale et un devoir collectif qui lie le peuple à ses institutions. Laisser jouer le jeu démocratique suppose aussi le respect par tous – quel que soit son rang dans l'échelle institutionnelle – des règles et principes de base convenus dans la loi fondamentale et les textes organiques.

De ce point de vue, tous les Congolais devront avoir la même chance de concourir aux élections. Aucun ne devait donc être mis de côté notamment pour ses choix politiques ou religieux.

La démocratie, c'est ce qui nous unit tous, face à notre destin commun.

C'est dire que, pendant l'année 2023 qui pointe à l'horizon, les forces vives auront une tâche immense. Elles devront accompagner l'Etat congolais dans le réarmement moral de tout un peuple.

Les élections ne devront pas non plus être une occasion de créer des divisions au sein de la communauté. Bien au contraire. Le 20 décembre 2023, qui marquera le clou de l'avènement avec la tenue combinée de la présidentielle, des législatives nationales et provinciales ainsi des municipales, doit être le symbole d'un peuple devenu mûr et qui se trouve en mesure, après avoir vécu toutes les épreuves possibles, d'assumer son destin de peuple libre et souverain.

Il faut laisser le jeu démocratique s'imposer à tous.

# Matadi-Kibala et station Funa de la SNEL : Tshisekedi découvre les dégâts de la pluie du 13 décembre

Revenu à Kinshasa, le vendredi 16 décembre 2022, après sa participation au sommet USA-Afrique, qui s'est tenu à Washington, le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et la première dame, Denise Nyakeru, sont descendus, le samedi 17 décembre 2022, sur le terrain, pour se rendre compte des dégâts causés par la dernière pluie du mardi 13 décembre 2022, qui a fait plus de 150 morts, selon le bilan officiel. Pour la première étape leur tournée, le couple présidentiel s'est rendu sur le site de Matadi-Kibala où la route qui mène à la province du Kongo Central s'est coupée, interrompant la circulation sur cet important axe routier de la RN 1.

Sur place, le couple présidentiel a reçu les explications du ministre d'État et ministre des Infrastructures, Alexis Gisaro, sur l'ampleur des dégâts qui ont bloqué la circulation sur la RN1 et ainsi paralysé le trafic et l'approvisionnement de Kinshasa par le Kongo Central sans oublier les victimes de cette forte pluie qui se comptent par centaine.

Sur le champ, le Chef de l'État a donné le go du premier camion de gros tonnage qui est passé, pour la première fois, sur le tronçon aménagé,

depuis la forte pluie d'il y a une semaine.

Après l'étape de Matadi-Kibali, le cortège présidentiel s'est rendu à la station Funa de la SNEL, totalement inondée après la pluie du mardi 13 décembre 2022. Selon le ministre des Ressources hydrauliques et de l'Électricité, Olivier Mwenze Mukaleng, ce poste de Funa dessert de l'électricité à 474 cabines du Centre-ville de Kinshasa réparties dans 10 communes, à savoir Barumbu, Lingwala, Kinshasa, Gombe, Limete, Lemba, Kalamu, Ngiri-Ngiri, Kasa-Vubu et Masina.

C'est parmi les centres les plus importants de la ville de Kinshasa vu sa capacité technique. Il alimente la plupart des industries et des ménages. Environ 400 mille foyers sont alimentés par ce poste, a-t-il indiqué.

Pour éviter pareille situation à la prochaine tombée des pluies, le Président de la République a instruit l'hôtel de ville de Kinshasa et les services habilités de détruire toutes les constructions anarchiques environnantes du poste et assainir l'environnement pour que l'eau de pluie soit évacuée aisément.

ECONEWS



# Désormais candidat président de la République : Katumbi rejoue à Tshisekedi le coup de 2015

Entre le Président de la République, Félix Tshisekedi, et Moïse Katumbi, leader d'Ensemble pour la République, les rapports n'étaient plus au beau fixe depuis quelque temps. Les deux hommes ne se côtoyaient presque plus. Le divorce était donc consommé. Mais, de part et d'autre, l'on continuait à s'observer, en attendant que l'un franchisse le Rubicon. Samedi dernier, Katumbi l'a fait. Entre lui et Tshisekedi, la page est définitivement tournée. C'est en adversaire politique que Katumbi se présente désormais face au Président Félix Tshisekedi. Comme en 2015 lorsqu'il a décidé de tourner le dos à Kabila, Katumbi rejoue, sept ans après, le même coup à Tshisekedi. Pour l'instant, le Chef de l'Etat peut encore compter sur Jean-Pierre Bemba du MLC qui lui reste encore fidèle. Mais, Vital Kamerhe, aphone depuis un temps, reste incertain dans le cercle de soutien à Tshisekedi.



C'est en challenger que Katumbi (à droite) se présentera à la présidentielle de décembre 2023 face à Tshisekedi

ECONEWS

Enfin, Moïse Katumbi a pris le devant en rompent, le plus officiellement du monde, avec le Président Félix Tshisekedi, le même à qui il avait donné les béquilles fin 2020 pour s'affranchir du FCC de Joseph Kabila.

«Chassez le naturel, il revient au galop», dit-on. C'est le moins que l'on puisse dire avec le nouveau divorce entre Tshisekedi et Katumbi, après le premier acte qui s'est joué en novembre 2019 à Genval, en Suisse.

C'est sur le plateau de France 24 que Katumbi a décidé de prendre samedi ses distances avec Tshisekedi, annonçant, par la même occasion, sa candidature à la présidentielle du 20 décembre 2023.

Le chairman d'Ensemble pour la République motive sa décision en ces termes : «La situation est chaotique, je dois sauver un peuple en danger, Je serai candidat à l'élection présidentielle de 2023. Bye bye à l'Union Sacrée de Félix Tshisekedi».

## L'HISTOIRE SE RÉPÈTE

Comme en 2015, Moïse Katumbi s'est rabattu sur une stratégie qu'il maîtrise bien, mais qui, reconnaissons-le, n'a jamais joué en sa faveur. On se rappelle qu'en

2015, une année avant les élections initialement prévues en 2016 sous la présidence de Joseph Kabila, Katumbi avait décidé de prendre ses distances avec le PPRD en faisant recours à cette métaphore de « 3ème faux pénalty ». La suite lui a été fatale, condamnée à l'exil et empêché de se présenter à la présidentielle de décembre 2018. Bref, Katumbi avait perdu sur tous les tableaux. Son soutien politique à Martin Fayulu, candidat unique de l'opposition, n'a pas non plus été payant.

Comme si l'histoire devait se rabattre, voilà Katumbi revenir avec la même stratégie pour se positionner à la prochaine présidentielle de 2023.

Il refait à Tshisekedi ce qu'il avait fait auparavant à Joseph Kabila, c'est à dire déclarer le divorce et se déclarer candidat président de la République. A l'époque, Kabila lui a fermé les portes du Palais de la Nation en multipliant des procès contre lui, jusqu'à le contraindre à l'exil.

Avec Tshisekedi, on risque de revivre le même scénario. Dores et déjà, Moïse Katumbi est en ballottage défavorable dans le procès qui l'oppose au Français Everaggi, visiblement soutenu dans ce duel par le pouvoir en place à Kinshasa.

C'est dire que Katumbi doit se préparer à vivre une période troublée où des flèches empoisonnées lui seront lancées pour l'affaiblir davantage. En cette matière, Tshisekedi a une meilleure longueur d'avance.

## LE SORT DES MINISTRES « ENSEMBLE POUR LA RÉPUBLIQUE »

Katumbi parti, on s'interroge maintenant sur le sort des ministres « Ensemble pour la République ». Si certains, à l'instar de Christophe Lutundula, VPM des Affaires étrangères, Muhindo Nzangi de l'ESU et Modeste Mutinga des Affaires sociales ont déjà tourné le dos à « l'homme de Kashobwe », il y a des indécis tels que Christian Mwando du Plan et Chérubin Okende des Transports qui lui vouent encore une certaine allégeance. Pour combien de temps encore ? C'est tout le problème.

Maintenant que la rupture est officielle, certains au sein de la famille politique de Félix Tshisekedi relativisent.

« Nous savions qu'il n'était plus avec nous. Nous nous sommes préparés en conséquence », note un cadre de l'UDPS, cité par RFI. D'autres se montrent plus réservés et disent redouter

l'éventualité de nouvelles alliances, étant donné que les rangs de l'opposition se gonflent.

Du côté de Moïse Katumbi, ce n'est pas non plus la sérénité totale actuellement. Certains de ses proches n'excluent pas que des tracasseries politiques, judiciaires et fiscales s'abattent sur leur leader. Moïse Katumbi a par exemple accusé cette semaine l'Agence nationale de renseignements (ANR) d'avoir refusé une autorisation de survol à son avion.

De plus, l'ancien gouverneur doit faire face au départ probable de certains ministres et députés de son camp qui ne sont pas prêts à abandonner leurs postes au gouvernement ou leurs sièges au Parlement. Ce que Moïse Katumbi relativise, étant donné que la législature arrive à son terme et les chambres du Parlement vont être renouvelées.

Le divorce aura certainement des conséquences sur le jeu politique au sein de l'Union sacrée de la nation. Le plus évident est que Katumbi vient d'allonger la liste des déçus de l'Union sacrée. Il rejoint Jean-Marc Kabund et l'UNC, de plus en plus aphone depuis un temps.

## KAMERHE INCERTAIN, BEMBA, LE RESCAPÉ

Avec le départ de Moïse Katumbi, Le Président de la République voit la liste de ses alliés se réduire drastiquement. Ils ne sont plus nombreux, ceux qui sont venus, fin 2020, au secours de Félix Tshisekedi pour l'aider à s'affranchir du FCC de Joseph Kabila. Pour l'instant, Félix Tshisekedi peut encore compter sur Jean-Pierre Bemba du MLC et Modeste Bahati Lukwebo de l'AFDC-A. Mais, il y a cependant une grande inconnue autour du soutien de Vital Kamerhe de l'UNC (Union pour la nation congolaise).

Allié de première heure de Félix Tshisekedi, au lendemain du divorce avec les signataires de l'accord de Genval (Suisse, novembre 2018), Vital Kamerhe reste toujours lié à Félix Tshisekedi par l'accord de Nairobi. On se rappelle que l'accord de Nairobi prévoit à ce que Félix Tshisekedi retourne l'ascenseur à Vital Kamerhe en soutenant sa candidature à la présidentielle de 2023. Malheureusement à l'UDPS, on ne se sent plus lier par l'accord de Nairobi. A l'UNC, les avis sont tout autant partagés.

Réagissant à la candidature de Moïse Katumbi, Jean-Baudouin Mayo cadre de l'UNC, a appelé son parti à apporter son appui à Tshisekedi à la présidentielle de 2023 et à ne pas s'accrocher à l'accord de Nairobi.

Quant à Kamerhe, leader de l'UNC, l'homme se montre de plus en plus aphone, totalement en écart de la scène politique.

Quoi qu'on dise, le départ de Katumbi de l'Union sacrée de nation aura des conséquences. De quelle ampleur ? Difficile à dire. Le plus évident est qu'avant la fin de cette année, le Chef de l'Etat va procéder à un profond réajustement de sa stratégie politique - la présidentielle de 2023 étant en jeu.

# Cuivre - Cobalt : KoBoldMetals, financée par Bill Gates et Jeff Bezos, mise 150 millions USD en Zambie

C'est l'un des deals de l'US-Africa Business Forum qui s'est achevé jeudi dernier à Washington. KoBoldMetals, une entreprise américaine soutenue par des milliardaires dont Bill Gates et Jeff Bezos, va investir 150 millions de dollars US dans la mine de Mingomba en Zambie. Objectif : extraire les minerais grâce à l'intelligence artificielle pour

la fabrication de véhicules électriques.

Le Jackpot pour Lusaka ? KoBoldMetals va investir 150 millions USD dans la mine de Mingomba en Zambie, une mine de cuivre et de cobalt située au Nord du pays et considérée comme le plus grand gisement de métal orange non exploité au monde. L'annonce a été faite lors de l'US-Africa Business Forum qui s'est achevé à Washing-

ton après trois jours d'échanges entre leaders politiques et économiques africains et américains.

Fondée en 2014 et détenue partiellement par BreakthroughEnergy Ventures de Bill Gates, KoBoldsMetals utilise l'intelligence artificielle pour identifier et extraire les métaux stratégiques pour la fabrication des véhicules électriques. La firme s'est retrouvée sous les feux des projecteurs l'été 2021

lorsqu'un groupe de milliardaires dont Bill Gates, Jeff Bezos et Michael Bloomberg ont déboursé 15 millions de dollars US pour financer l'exploration des minerais stratégiques au Groenland.

En posant le pied en Zambie, Kobold Metals met donc ainsi la main sur un gisement à fort potentiel au moment où la lutte contre les changements climatiques fa-

vorise le développement de modes de transport verts.

Deuxième producteur de cuivre en Afrique après la RDC, la Zambie dispose d'une économie fortement portée par le secteur minier. Pour tirer parti de la mobilisation verte mondiale, le pays ambitionne de multiplier par trois sa production de cuivre d'ici 2032 à trois millions de tonnes.

AVEC LA TRIBUNE AFRIQUE

Le cri d'alerte de la Société civile**Du désordre chez Cominiere et de la qualité de M. Kibeya Kabemba, son directeur technique, d'engager cette entreprise du Portefeuille de l'Etat**

**Célestin Kibeya Kabemba, directeur technique de La Cominière, ne peut pas se dédouaner de ses actes dans la cession des parts de cette entreprise du Portefeuille de l'Etat dans la joint-venture Dathcom. Depuis toujours, le DT Kibeya engage l'entreprise et signe, quelque fois, à la place du directeur général ad intérim de La Cominière. Face au danger de son blanchiment, la Société civile, spécialisée dans les ressources naturelles, a lancé dimanche l'alerte.**

Nos organisations et plateformes de la Société civile congolaises, spécialisées sur les questions minières (Justicia Asbl, LICOCO, RND Asbl, POM, MDR, GANVE, CDH, ES-POIR ONG, RCEN, CERN/CENCO, TPRDC, MAX IMPACT), faisant le monitoring sur l'exploitation des ressources naturelles en République Démocratique du Congo, attirent l'attention particulière de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, et Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, chef du Gouvernement sur le désordre ayant élu domicile dans certaines entreprises publiques minières dont la Cominière SA gérée par certains cadres et leurs complices comme leur propriété privée au préjudice du pays et des populations de Manono, Tanganika et Haut-Lomami.

Par sa lettre sous N/Réf/DG/136/ckk/2022 du 5 décembre, dans laquelle, le directeur technique, à savoir Monsieur Kibeya Kabemba Célestin, informe les partenaires de la Cominière SA de sa nomination comme «directeur général intérimaire» en lieu et place de Monsieur Mwamba Athanase interpellé par la justice, sans mettre à leur disposition ni l'Ordonnance du Président de la République le désignant comme tel, in extremis ni même l'Arrêté du Ministre de tutelle le désignant comme intérimaire, et encore moins le procès-verbal du Conseil d'Administration auquel il fait allusion.

Déjà le 26 octobre 2022 alors que le Directeur Général intérimaire Mwamba Athanase n'était pas encore entre les mains de la justice congolaise, le même Monsieur Kibeya avait cosigné comme «directeur général a.i.» au nom de la Cominière SA un communiqué de presse attribué à UNITED COMINIÈRE SAS avec le Eric Allard, un condamné de justice à Lubumbashi pour faux et usage de faux, et Michel Kitwa Nelkin.

Nos organisations citoyennes rappellent que la CONGO LAISE D'EXPLOITATION MINIÈRE SA, la Cominière SA, est une entreprise du Portefeuille; et entant que telle, est considérée comme une société à statut particulier et ce, conformément à la législation communautaire sur le droit des sociétés, à savoir l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et le Groupement d'Intérêt Economique

qui, à son article 916 dispose que « le présent Acte uniforme s'applique aux sociétés soumises à un régime particulier sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires auxquelles elles sont assujetties ».

Il découle de cette disposition que les entreprises du portefeuille sont non seulement soumises aux dispositions de l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales, mais sont aussi liées aux dispositions législatives ou réglementaires prévues par les Etats Parties les régissant. En l'occurrence, la Constitution de notre pays, spécialement à son article 81; la loi N° 08/010 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat, spécialement en ses articles 9, 10 et 13.

Une simple lecture croisée de ces dispositions légales ci-haut évoquées dégage que pour être Directeur Général dans une entreprise du Portefeuille de l'Etat, il faut au préalable être nommé par le Président de la République par ordonnance conformément à l'article 81 de la Constitution de notre pays, qui est en substance l'équivalent de l'article 13 de la Loi susvisée, qui dispose en substance que le Président de la République nomme, relève de leurs fonctions et le cas échéant révoque sur proposition du Gouvernement délibéré en Conseil des Ministres les mandataires de l'Etat dans les entreprises et organismes publics excepté les commissaires aux comptes.

Et c'est seulement après cette nomination que le Conseil d'Administration se réunira pour entériner la nomination en vue de se conformer aux dispositions de l'article 485 de AUSCGIE qui dispose que le Conseil d'administration nomme parmi ses membres ou en dehors d'eux un directeur général qui doit être une personne physique.

Par conséquent, il eut fallu que le mandat de monsieur Kibeya au sein de la Cominière SA découle de l'Ordonnance du Président de la République le nommant ou au pire des cas par une décision du Ministre du Portefeuille et que le conseil d'administration se réunisse pour entériner la nomination, or tel ne fut pas le cas.

Nos organisations tiennent à rappeler au gouvernement de la République, aux instances judiciaires, à l'Inspection Générale des Finances et au Conseil d'administra-



Dans l'affaire Cominière, Mme la ministre d'Etat en charge du Portefeuille, Adèle Kayinda, a pleinement engagé sa responsabilité.

tion de la Cominière SA que compte tenu des procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires de Dathcom Mining du samedi 20 novembre 2021 convoquée par monsieur Mutaka Mwanza (juge permanent du Tribunal de Commerce de Lubumbashi mandaté pour le faire) et du jeudi 17 février 2022 convoquée par Monsieur Eugene Mbomb Kalend (avocat près la Cour d'Appel du Haut-Katanga, mandataire ad hoc) ainsi que pour des éléments en sa possession, Monsieur Célestin Kibeya est un des acteurs clés de la vente des actions de la Cominière SA à la société Jin Cheng Mining Company Limited (filiale de Zijin) et de la sous-évaluation de la valeur marchande fustigée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et pour lesquelles monsieur Mwamba est unique prévenu à ce jour alors que plusieurs éléments démontrent un travail d'équipe en interne chez Cominière SA. Il n'est pas la personne idoine pour diriger la Cominière en cette période pour des faits dont il n'est pas étranger.

Par conséquent, il s'avère que Monsieur Célestin Kibeya n'a pas qualité pour engager la Cominière SA, et que d'ailleurs, sous réserve de fournir la preuve de sa nomination par Ordonnance Présidentielle ou Arrêté ministériel. Dans le cas contraire, l'Etat et la CNSS qui sont actionnaires de Cominière SA doivent le poursuivre en justice pour usurpation de qualité lui donnant accès à des données de l'entreprise dont certaines liées aux opérations contestées avec Zijin et autres entreprises étrangères risquent de disparaître avant la fin de la procédure judiciaire en cours.

**De ce qui précède :**

- Nos organisations recommandent respectueusement à son Excellence le Président de la République et Chef de l'Etat de demander des explications au Gouvernement de la République sur ce cas précis de Monsieur Kibeya Kabemba Célestin.

vices d'un auditeur indépendant pour compléter le travail qu'elle a déjà fait chez Cominière SA et dont certaines choses semblent lui avoir échappé ou n'avoit pas tiré son attention alors qu'elles sont importantes pour aider la justice à avancer avec son instruction du dossier relatif à la Cominière.

- Nos organisations prient Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Gombe à Kinshasa en charge du dossier Cominière SA de bien instruire ce dossier dans les détails sur le rôle joué par le Directeur Technique Célestin Kibeya Kabemba dans les négociations et la rédaction du contrat de cession avec Zijinainsi que sur ses vraies motivations à manifesterment usurper d'une qualité afin d'en tirer toutes les conséquences de droit.

- Nos organisations conseillent au Conseil d'administration de la Cominière SA d'empêcher le directeur technique Kibeya Kabemba Célestin d'assumer toute responsabilité de gestion et de saisir le Gouvernement de la République afin qu'il propose au Chef de l'Etat les personnes crédibles et intègres pour nomination par ordonnance à la tête de cette entreprise stratégique.

**Kinshasa-Bukavu-Kolwezi-Lubumbashi, le 18 décembre 2022.**

Communiqué de presse N/Réf: UC/ADM/COM/002/10/022

**À propos de UNITED COMINIÈRE SAS**

Créée en 2016, UNITED COMINIÈRE SAS se veut être une référence de l'exploitation de gisements stannico-coltanifères en République Démocratique du Congo à partir de Manono, en province du Tanganika et de Malemba Nkulu, en province du Haut-Lomami. Classé métal stratégique, le lithium fait partie de ces métaux rares aujourd'hui d'actualité. Outre pour fabriquer des piles et des batteries pour les panneaux solaires, les ordinateurs, les smartphones et les voitures électriques, il est utilisé dans l'industrie du verre et des céramiques, pour la fabrication de lubrifiants spéciaux et d'alliages, le traitement de l'air vicié par le CO<sub>2</sub>, l'industrie pharmaceutique et celle du caoutchouc et des thermoplastiques. La mission de UC SAS est d'être une entreprise citoyenne proactive, par sa contribution, aidant les communautés locales dans lesquelles elle opère et au-delà à devenir plus durables, plus responsables et plus équitables, en ce qui concerne leurs personnes, leurs ressources et leur environnement. UNITED COMINIÈRE SAS s'aligne sur l'initiative du gouvernement de la République Démocratique du Congo se voulant « développer une chaîne de valeur régionale autour de l'industrie des batteries électriques, d'un marché des véhicules électriques et des énergies propres » : c'est notre credo!

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS**, prière de contacter Le Secrétaire Exécutif via l'adresse [ml@unitedcominiere.com](mailto:ml@unitedcominiere.com) tout en réservant copie conforme (Cc) à la cellule juridique à l'adresse [pl@unitedcominiere.com](mailto:pl@unitedcominiere.com) ;

Les Associés :

La Congolaise de l'Exploitation Minière  
« COMINIÈRE SA »  
Célestin KIBEYA KABEMBA  
Directeur Général a.i.

Sandstone WorldWide Limited  
« SANDSTONE »  
Éric ALLARD  
Président

Pour UNITED COMINIÈRE SAS :  
Michel KITWA NELKIN  
Secrétaire Exécutif



Page 3 sur 3. Communiqué de presse UC SAS

# Protection et préservation de la biodiversité : la RDC récuse le Rwanda comme facilitateur du mécanisme de financement

**Prenant part à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15), qui se tient du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal, au Québec (Canada), la vice-Première ministre (VPM) en charge de l'Environnement et Développement durable, Eve Bazaïba, n'a pas été tendre envers le Rwanda, présenté comme pays agresseur de la RDC sous couvert des terroristes de M23. Lorsque la Conférence a osé intégrer le Rwanda dans le groupe de facilitation pour la mise en place du mécanisme de financement pour la protection et la préservation de la biodiversité, Mme Eve Bazaïba s'est levée en imposant le veto de la RDC. La RDC, a-t-elle dit, ne participera pas à ce groupe où siège le Rwanda. Au Canada, le message est bel et bien passé.**

Le Rwanda étant responsable de la destruction de la biodiversité dans la partie Est de la République Démocratique du Congo, depuis le Canada où se tient la 15<sup>ème</sup> édition de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15), Kinshasa a estimé avoir un mot à dire dans ces négociations étant donné que la RDC est le cinquième pays en termes de biodiversité dans le monde.

« En tant que pays-solution, notre biodiversité rend service à l'humanité tout entière et mérite une attention particulière de tous les partenaires au développement », a lancé la VPM Eve Bazaïba.

Dans une déclaration, faite au nom du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, la VPM Eve Bazaïba a fustigé le si-

lence de la communauté internationale face aux soutiens du Rwanda aux terroristes de M23. « Le rapport des Nations Unies et d'autres rapports l'ayant confirmé, il n'est pas question de négocier sur les mécanismes de financement de la biodiversité avec le Rwanda comme facilitateur, alors que ce pays est à l'origine de la destruction de la biodiversité en RDC », a tranché Eve Bazaïba.

La 15<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) (en anglais seulement) des Nations Unies est une rencontre internationale qui rassemble des gouvernements du monde entier. Les participants définissent de nouveaux objectifs et élaboreront un plan d'action pour la nature au cours de la prochaine



La VPM Eve Bazaïba aux assises de Montréal, en Canada

décennie. La conférence se tiendra du 7 au 19 décembre 2022, à Montréal, au Québec, siège du Secrétariat de la CDB des Nations Unies.

La COP15 est axée sur la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à la perte de biodiversité partout dans le monde. La priorité du gouvernement du Canada est de faire en sorte que la COP15 donne les résultats souhaités pour la nature. Les partenaires internationaux doivent de toute urgence mettre fin à l'alarmante

perte de biodiversité dans le monde et renverser la vapeur.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a été signée pour la première fois par 150 chefs de gouvernement lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Ses principaux objectifs sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et la répartition juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

La CDB a pour vocation

de promouvoir le développement durable, et la Convention reconnaît que la diversité biologique va bien au-delà des plantes, des animaux et des micro-organismes ainsi que de leurs écosystèmes. Elle concerne aussi les êtres humains qui ont besoin de sécurité alimentaire, de médicaments, d'air et d'eau purs, d'abris, et d'un milieu de vie propre et sain. Le Secrétariat de la CDB est situé à Montréal, au Québec (Canada).

ECONEWS

## COP15 sur la biodiversité : l'espoir d'un accord ravivé

ECONEWS

Un vent d'optimisme soufflait, samedi 17 décembre 2022, à la COP15 pour la biodiversité où un accord de compromis semblait se dessiner.

Même si la question financière, cruciale pour les pays du Sud, reste en suspens, un accord de compromis semblait se dessiner à la COP15 biodiversité, samedi 17 décembre 2022. « Je suis très confiant que nous allons pouvoir maintenir nos ambitions et obtenir un accord », a déclaré devant la presse le ministre chinois de l'Environnement, Huang Runqiu, président de la COP15.

L'ambition reste de sceller au plus tard ce 19 décembre 2022 un accord sur la biodiversité aussi historique que celui de Paris pour le climat en 2015. « Portons ensemble l'accord le plus ambitieux qui soit. Le monde en a besoin », a tweeté, samedi, le président français Emmanuel Macron. « Les pays les plus vulnérables hébergent des trésors de biodiversité. Nous devons augmenter nos financements pour

les accompagner, mettre le paquet », a-t-il ajouté, avant de lancer un appel à élargir le groupe des donateurs du Nord.

En l'absence de chefs d'État ou de gouvernement à ce sommet de la décennie, crucial pour l'humanité et la planète, les ministres de l'Environnement sont à pied d'œuvre. Le texte se veut une feuille de route pour les nations jusqu'en 2030, le dernier plan décennal signé au Japon en 2010 n'ayant atteint aucun de ses objectifs, notamment en raison de l'absence de mécanismes de suivi.

### PROTÉGER 30 % DES TERRES ET DES OCÉANS D'ICI À 2030

Parmi les principaux objectifs, toujours débattus, figure la proposition de protéger 30 % des terres et des océans d'ici à 2030, la diminution de moitié de l'usage des pesticides, la restauration de milliards d'hectares de terres dégradées, etc.

« Nous avons fait d'énormes progrès », s'est félicité Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement du Canada, qui

accueille le sommet.

Fort des avancées de ces dernières heures, le président chinois de la COP15 a promis de délivrer aux différents pays une « proposition de texte » le 18 décembre 2022 à 8 heures (13 heures GMT) qui sera « ambitieux, équilibré et applicable ».

Toutefois, de nombreux points sont encore âprement discutés dans leurs détails, notamment avec les pays du Sud. Ceux-ci craignent des critères trop restrictifs, incompatibles avec leurs besoins de développement ou leurs moyens techniques et financiers.

### « NOUS NE POUVONS PLUS ATTENDRE »

Les pays en développement, où se trouve la majeure partie de la biodiversité mondiale, estiment par ailleurs que le partage des bénéfices des ressources naturelles, objectif au cœur de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992, n'a pas eu lieu. Pour s'engager sur des objectifs ambitieux, ils réclament donc 100 milliards de dollars US par an. Le montant, calqué sur celui de la promesse non

tenu de l'aide internationale pour le climat, équivaldrait à multiplier par dix les transferts actuels du Nord vers le Sud au titre de la biodiversité. Les pays du Sud poussent donc toujours pour la création d'un nouveau fonds distinct, à l'image de celui obtenu en novembre pour les aider à affronter les dégâts climatiques.

« Je pense que nous allons obtenir un accord, la question est sa qualité : nous avons besoin d'ambition autant sur le financement que sur les cibles de conservation », a commenté Li Shuo, conseiller chez Greenpeace.

L'optimisme est partagé par Alfred DeGemmis, conseiller de la Wildlife Conservation Society, même s'il reste « beaucoup de travail et de compromis prudents à élaborer » pour que « les gouvernements saisissent cette occasion, peut-être la dernière, d'éviter une extinction de masse ».

### « STOPPER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ »

Plusieurs textes provisoires publiés samedi, sur des questions techniques, mais essentielles, laissent entrevoir un accord final. L'un des documents

concerne les mécanismes de suivi et de contrôle, indispensables pour ne pas répéter l'échec précédent. L'autre porte sur la promesse de résoudre un point sensible pour le Sud : l'absence de partage avec eux des bénéfices des médicaments ou produits cosmétiques issus de leurs ressources biologiques.

« Il y a une obligation morale » à stopper la perte de la biodiversité, affirmant plus de 3 100 chercheurs de 128 pays dans une lettre ouverte samedi, inquiets de voir les négociations piétiner. « C'est réalisable si nous agissons maintenant, et de manière décisive », et « nous le devons à nous-mêmes et aux générations futures – nous ne pouvons plus attendre », ont-ils lancé. Car le temps presse : 75% des écosystèmes mondiaux sont altérés, largement à cause de l'activité humaine, plus d'un million d'espèces sont menacées de disparition sur la planète, etc.

Et au-delà des implications morales, c'est toute la prospérité du monde qui est en jeu, rappellent les experts : plus de la moitié du PIB mondial dépend de la nature et de ses services.

# Congo Airways : une affaire judiciaire qui se transforme en règlement de comptes

**Le Directeur Général de la société aérienne Congo Airways, Pascal KASONGO, recherché par la justice depuis quelques jours, a été finalement arrêté avec son assistant et placé sous mandat d'arrêt provisoire. Aussitôt appréhendé, il a été envoyé à la prison centrale de Makala où il a retrouvé son directeur financier arrêté quelques jours auparavant. Ils sont reprochés de la disparition d'un montant de six cents douze mille dollars américains (612.000\$US) destinés au fonctionnement de l'entreprise. C'est le résultat d'une enquête menée par l'Inspection Générale des Finances. Au sein de l'entreprise, certains agents profitent de l'affaire pour régler des comptes à leurs collègues. Une affaire judiciaire qui se transforme en règlement des comptes.**

## ECONEWS

**D**ans l'affaire Congo Airways, en République Démocratique du Congo, le directeur général de la compagnie aérienne congolaise, Pascal Kasongo MWEMA, recherché depuis quelques jours par la justice congolaise, a été appréhendé avec son assistant.

En effet, l'Inspection générale des Finances (IGF) a réalisé une enquête sur la gestion de la compagnie Congo Airways. Les résultats ont révélé des détournements de fonds publics. Des principaux responsables de la structure sont mis en cause. Le directeur général, son assistant et le directeur financier de la société aérienne étatique ont été placés sous mandat d'arrêt de dépôt. Ils sont accusés de mauvaise gestion et de détournement de fonds publics.

Selon une source judiciaire congolaise, les accusés chargent l'actuel président du Sénat, Modeste Bahati, et l'ancien ministre de l'économie, Jean-Marie Kalumba, qui seraient impliqués dans le détournement des fonds destinés au fonctionnement de la compagnie.

Une affaire qui ne cesse de faire couler encre et salive. Une « justice congolaise théâtralisée », s'indignait le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, lors de l'un de ses allocutions, se laisse manipulée par les caciques du régime actuel pour régler des comptes à des adversaires politiques, notamment ceux du PPRD, parti cher à l'ancien président de la République Joseph Kabila.

C'est le cas des plusieurs agents de la congolaise d'aviation, dont notamment KIMANGA MAYELE FRANCIS, membre du parti politique cher à l'ancien président Joseph Kabila, le PPRD.

Selon des sources recoupées, des hauts placés du régime en place utiliseraient

ce dossier pour régler des comptes à des personnes qui ne fument pas les mêmes calumets qu'eux.

## QUE S'EST-IL PASSÉ ?

A l'arrivée du Président Tshisekedi au pouvoir, il a vite réactivé l'Inspection Générale des Finances pour traquer les détournements de l'argent dans les entreprises et organisations publiques. Et depuis, plusieurs dirigeants de ses entités ont été interpellés puis relâchés par la suite. Selon des sources mieux introduites, la justice ne fait pas preuve d'équilibre dans ces décisions. Les membres de l'Union sacrée sont tous, sinon presque, relâchés et ceux des autres formations politiques sont gardés à Makala livrés à leur triste sort.

Plusieurs cas peuvent être listés à ce jour. Parmi les proches du président de la République, le détournement est devenu un mode de gestion. Même au sein de l'Union sacrée on ne cesse de le dénoncer.

Les victimes de ces détournements sont généralement les plus faibles, sinon ceux qui n'appartiennent pas à la famille politique de l'actuel régime.

C'est ce qui est déploré à ce jour au sein de la Compagnie Congo Airways. L'Etat congolais subventionne cette société pour l'achat du car-



burant. Un montant d'un million et demi se volatilise en court de route. Des proches du président actuel sont cités dans cette affaire.

Malheureusement, les vrais auteurs du détournement ne sont ni arrêtés, ni inquiétés. Ce sont les plus faibles qui payent le pot cassé.

## RÈGLEMENT DES COMPTES

Notre rédaction a mené des enquêtes sur la situation qui prévaut au sein de Congo Airways. De bout en bout, l'affaire Congo Airways est devenue politique du fait que dans le dossier on cite quelques dignitaires qui sont impliqués dans la disparition des fonds. Selon des informations à notre procession, quelques agents de la compagnie sont inquiétés par des hommes non autrement identifiés.

Francis KIMANGA et ses collègues du PPRD, agents de Congo Airways, seraient parmi les agents à qui on doit régler des comptes. Depuis l'arrestation de leur directeur général, ces agents sont traqués par agents des services de sécu-

rité, allant jusqu'à proférer des menaces de mort à leur encontre.

Il sied de signaler que Francis KIMANGA est l'un de plus proches collaborateurs du directeur général Pascal KASONGO incarcéré à la prison centrale de Makala, à Kinshasa. Ils ont effectué plusieurs missions de service à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Il faut aussi noter qu'il appartienne au même politique, le PPRD de l'ancien président de la République, Joseph KABILA.

Pour sa part, Francis KIMANGA a échappé à la base des ennuis dont il est victime au sein de la compagnie Congo Airways. Heureusement pour lui, il n'y avait pas passé nuit. Sa sœur, ses deux enfants et sa copine, qui étaient sur place, ont eu droit à des scènes dignes d'un film hollywoodien. Et depuis ce jeune licencié de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) vit dans la clandestinité.

Le succès professionnel et l'appartenance politique de Francis KIMANGA seraient à la base des ennuis dont il est victime au sein de la compagnie Congo Airways.

Après son entretien oral d'octobre 2017, c'est au mois de décembre de la même année qu'il a été rappelé pour signer un contrat provisoire pour une formation initiale de 3 mois des personnels navigants de Cabine au Maroc. Après avoir suivi plusieurs autres formations, Francis a eu la chance d'effectuer plusieurs missions avec son directeur général, en prison à ce jour. Il a même eu la chance de voyager avec le Chef de l'Etat congolais. C'est la goutte qui a débordé la vase. Certains de ses collègues n'étant pas d'accord de

son succès ont commencé à lui proférer des menaces.

Mais son vrai calvaire a commencé juste quelques jours après l'incarcération du directeur général de la compagnie Congo Airways S.A & C.A à la prison centrale de Makala.

Une semaine après l'arrestation du directeur général, Pascal KASSONGO, Francis KIMANGA a commencé à subir des pressions au sein de la compagnie. Selon une certaine tendance, l'entourage direct du directeur général détenu en prison devait subir le même sort.

« Des démarches ont été engagées contre notre frère pour qu'il soit cité dans le dossier de détournement des fonds publics », a indiqué Mme EKUMONKI Sophie joint au téléphone par notre rédaction.

Entre temps, Francis KIMANGA doit vivre en clandestinité pour échapper aux menaces de ses détracteurs.

Selon les membres des familles contactés par la rédaction d'Econews, « ce seraient des collègues de service à leur fils qui seraient à la base ». Pour cause, il serait trop proche du directeur général incarcéré à la prison centrale de Makala.

Pour se sauver devant leurs prédateurs, certains ont eu la chance de quitter le pays pour se réfugier à l'étranger contre leur propre gré. Ceux qui sont encore au pays doivent se cacher pour échapper à menaces continues de ces inconnus.

Les membres des familles, contactés par la rédaction d'Econews, ont préféré garder secret les lieux où se seraient cachés leurs fils.

Le travail de l'Inspection Générale des Finances est louable, mais l'utiliser pour des fins privées n'est pas digne d'un pays qui se dit Etat de droit.



Francis KIMANGA (à gauche) et Pascal KASONGO

# Comment Ivanhoe Mines, un géant minier canadien, s'est joué de la loi en RDC : The Sentry crève l'abcès

**Derrière le projet cuprifère que développe le Canadien Ivanhoe Mines, dans la province du Lualaba, se trouve un vaste système de détournement qui a privé à l'Etat congolais des millions de dollars américains. C'est ce que révèle l'ONG internationale The Sentry dans un rapport publié le 15 décembre 2022. Dans ce rapport, The Sentry estime que, dans ses activités en République Démocratique du Congo, la société Ivanhoe Mines a bénéficié d'avantages illégaux lors d'opérations d'initiés. A ce propos, l'ONG note que « le gouvernement congolais devrait enquêter sur les conclusions présentées dans ce rapport et, le cas échéant, engager des poursuites si les lois ou règlements pénaux congolais ont été violés ». Résumé du rapport.**

**P**endant trop longtemps, la corruption a permis à de puissants investisseurs du monde entier d'agir comme si le respect des intérêts fondamentaux explicitement déclarés du peuple congolais dans le développement de ses propres ressources naturelles était simplement facultatif.

La police fédérale de la juridiction d'origine d'Ivanhoe, au Canada, affirme désormais que la société Ivanhoe pourrait faire partie de ces acteurs internationaux, citant des motifs raisonnables de croire qu'entre 2014 et 2018, l'entreprise aurait violé les interdictions canadiennes sur la corruption transnationale et les lois pénales canadiennes dans le cadre d'un accord crucial visant à sécuriser l'accès à l'électricité pour ses opérations minières.

## L'ESSENTIEL DU RAPPORT

La société minière canadienne Ivanhoe Mines Ltd. dont la valeur est de plusieurs milliards de dollars américains et son fondateur d'origine américaine, Robert Friedland, se disent à l'aube de la gloire industrielle en République Démocratique du Congo (RDC).

Il y a vingt-cinq ans, la société de M. Friedland avait bravé les incertitudes de la guerre civile et la chute imminente d'une dictature pour placer un pari important sur l'exploration minière dans la ceinture cuprifère centrafricaine. Aujourd'hui, après des années de courage et de ténacité, il se vante d'un atout rare et précieux : la plus grande découverte de cuivre jamais réalisée en Afrique, un projet en passe de devenir le troisième producteur de cuivre au monde d'ici 2024 et le deuxième par la suite, avec les teneurs les plus élevées de minerai dans le monde.

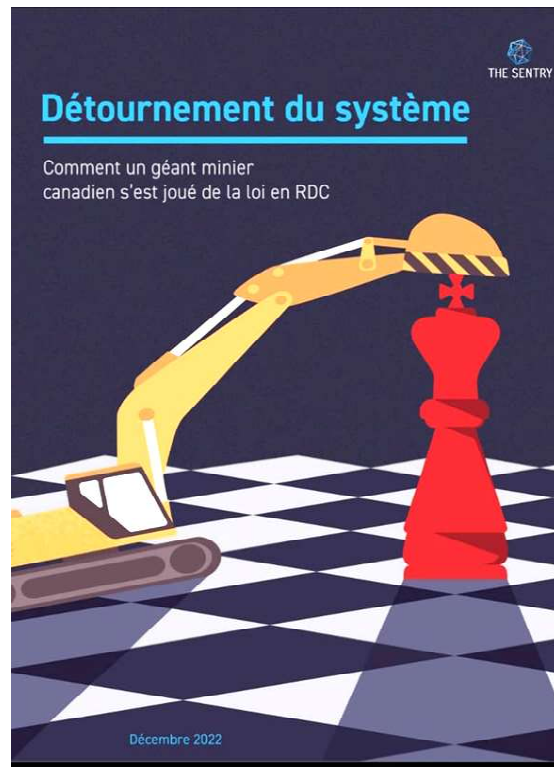
Le temps écoulé a également porté ses fruits tandis que la société Ivanhoe commercialise son produit dans un monde en mutation : en effet, la transition de l'ère des combustibles fossiles et l'énorme demande d'infrastructures d'énergie renouvelable que cela implique vont vraisemblable-

ment faire monter en flèche la demande de cuivre.

Cependant en cours de route des signes inquiétants de corruption ont fait leur apparition. Les informations examinées par The Sentry montrent que, ces dernières années, un haut dirigeant d'Ivanhoe s'est arrangé pour céder des parts potentiellement lucratives de filiales locales à une personne une personne politiquement connectée, au moment où le gouvernement congolais prenait des mesures apparemment illégales pour préserver le cœur de ce que la société Ivanhoe appelle désormais l'un de ses « actifs clés ». Cela a permis à la société, qui est cotée en bourse, de conserver des permis de recherches qu'elle aurait dû, en vertu de la loi, rendre il y a des années. Il semblerait qu'elle n'ait reconnu leur valeur que peu de temps avant leur expiration.

En effet, l'entreprise semblerait avoir acquis le pouvoir d'ignorer certaines lois et réglementations nationales destinées à maximiser la valeur que le peuple congolais reçoit pour la vente des richesses minérales de son pays, contribuant ainsi à entériner l'accaparement des ressources naturelles de la RDC par les élites et à entraver l'Etat de droit dans l'un des pays les plus pauvres du monde. Ivanhoe Mines a depuis largement promu ces actifs sur les marchés boursiers internationaux et aurait entretenu au moins un partenariat majeur les concernant, amenant à se demander si l'entreprise cherchait à lever des capitaux dans le monde des nantis et de la haute finance en bafouant la loi congolaise.

Par le passé, Ivanhoe a défendu ses relations avec Théophas Mahuku, un architecte du réseau commercial de Zoé Kabila, frère de l'ancien président Joseph Kabila. Les événements clés décrits dans ce rapport se sont déroulés deux mois avant la fin des 18 ans de règne de ce dernier. Ce rapport s'ajoute à l'histoire de coopération étroite d'Ivanhoe avec M. Mahuku, qui a publiquement vanté sa capacité à résoudre les problèmes de ses partenaires commerciaux en



tirant parti de ses relations avec le gouvernement.

Il y a des raisons de croire que l'habitude d'Ivanhoe consistant à s'associer à des personnes connectées avec des personnalités gouvernementales puissantes s'est poursuivie dans l'ère post-Kabila. Des rapports de presse récents montrent un proche collaborateur du président Félix Tshisekedi se vantant devant une caméra cachée de ses affaires personnelles avec Ivanhoe et proposant d'aider d'autres personnes anonymes à canaliser des contributions politiques via des contractants, entre autres. Aucun employé d'Ivanhoe n'est apparu dans les enregistrements, et lorsque la société a été contactée pour commentaire, elle a déclaré aux journalistes qu'elle opérait en RDC conformément à des politiques anticorruption strictes. Le conseiller, Vidiye Tshimanga, a nié tout acte répréhensible.

Tout cela souligne la nécessité pour Ivanhoe de fournir une explication convaincante de la raison pour laquelle M. Mahuku fait son apparition à chaque fois que la société fait face à de sérieux problèmes réglementaires et comment la société a pu légalement revendiquer bon nombre de droits miniers qu'elle détient actuellement. Les archives disponibles soulèvent de sérieuses inquiétudes quant à la corruption, mais n'indiquent pas de manière concluante que des pots-de-vin ont

eu lieu. Au minimum, cependant, les circonstances décrites dans ce rapport montrent que l'Etat a apparemment permis à un acteur extérieur majeur et à un partenaire commercial local politiquement connecté de se soustraire à la loi quand cela les arrangeait.

De plus, ces constatations et les préoccupations qu'elles soulèvent ne sont pas entièrement nouvelles pour Ivanhoe. Elles surviennent dans un contexte d'allégations d'inconduite remontant aux années 1990 et qui semble désormais causer des problèmes croissants à Ivanhoe. Bien qu'aucune accusation n'ait été formulée, les autorités canadiennes ont ouvert une enquête anticorruption sur Ivanhoe Mines, effectuant une perquisition l'année dernière dans les bureaux de la société à Vancouver, en Colombie-Britannique, sur motif de pots-de-vin étrangers, selon les révélations d'Ivanhoe à ses investisseurs.

Des documents judiciaires indiquent que la police examine la possibilité de pots-de-vin dans la relation d'Ivanhoe avec le service national congolais de l'électricité, la Société Nationale d'Électricité (SNEL) et la société suisse d'ingénierie hydroélectrique Stucky SA, désormais connue sous le nom de Gruner Stucky, une unité de la société de services d'ingénierie Gruner qui modernise les centrales électriques de l'époque coloniale

pour le compte d'Ivanhoe.

Ni Gruner ni la SNEL n'ont répondu aux questions posées par The Sentry. Les allégations des autorités canadiennes ne sont pas directement liées aux questions abordées dans ce rapport, mais soulèvent des questions sur d'éventuelles nouvelles lignes de conduite, illustrant davantage la nécessité d'étendre les enquêtes officielles sur la conduite d'Ivanhoe.

En réponse à la demande de commentaires par The Sentry sur les conclusions de ce rapport, Ivanhoe Mines a déclaré que ses opérations étaient soumises à des politiques anti-corruption et à des contrôles internes stricts, et que toute inférence de corruption ou de malversation était « tout simplement incorrecte ».

La société a refusé de fournir des réponses détaillées à la plupart des questions posées par The Sentry, mais a déclaré qu'elles concernaient des processus et des procédures communs aux entreprises opérant au-delà des frontières internationales sur de longues périodes, ajoutant : « il existe des explications légales, commercialement raisonnables et conventionnelles pour ces questions ».

## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- **Ivanhoe Mines Ltd.** devrait commander une enquête interne indépendante et approfondie sur les questions soulevées dans ce rapport, prendre toutes les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec la loi, le cas échéant, et soumettre les résultats aux autorités compétentes; la société devrait imposer des sanctions appropriées à tout membre de la direction ou du personnel qui enfreindrait des obligations légales ou éthiques.
- **Le gouvernement congolais** devrait enquêter sur les conclusions présentées dans ce rapport et, le cas échéant, engager des poursuites si les lois ou règlements pénaux congolais ont été violés.
- **Les gouvernements canadien et américain** devraient examiner les conclusions présentées dans ce rapport et ouvrir des enquêtes sur toute violation potentielle des lois sur les valeurs mobilières et des lois pénales.
- **Les institutions financières** devraient examiner les transactions et les paiements exécutés au nom d'Ivanhoe et des autres sociétés mentionnées dans ce rapport afin d'identifier tout comportement susceptible de constituer la base d'une déclaration de transaction suspecte à la cellule de renseignement financier (CRF) locale.

AVEC THE SENTRY



# Académie Mohammed VI, la botte secrète du football marocain

**Ce qui est arrivé au Maroc à la Coupe du monde n'est pas le fruit du hasard, mais d'une décision pensée au plus haut niveau par le Souverain même. Constat.**

ECONEWS AVEC LE POINT  
AFRIQUE

**P**eut-on dire qu'un pays dont le championnat national est considéré comme le meilleur du continent et qui vient de voir deux de ses clubs remporter les deux plus prestigieuses trophées du football continental bafouille son football ? Assurément pas, et pourtant le fait que le Maroc ne soit pas allé au bout de la dernière CAN, jouée au Cameroun et remportée par le Sénégal, l'avait laissé croire tant les chuchotements de doutes et de colère autour de la tanière des Lions de l'Atlas avaient fini par installer une sorte de fatalisme, celui que connaissent les perdants, qui n'arrêtent pas d'expliquer les raisons de leurs échecs au lieu de remettre le tablier et réfléchir à comment gagner.

Avec le meilleur championnat africain et les deux trophées continentaux glanés par des clubs marocains la saison dernière, le football marocain avait envoyé des signaux positifs. Quelle en est l'explication ? Cela vaut la peine de s'y pencher, car ce résultat n'est rien d'autre que l'aboutissement d'un édifice dont la première pierre a été posée en 2009 par le roi en personne, qui a pris la décision de créer une académie de football pour sortir le ballon rond marocain de l'ornière. Treize ans après, le royaume chérifien en cueille les fruits.

## LE CONSTAT D'UN DÉCLIN DANS LES ANNÉES 2000

Absents des Coupes du monde 2002 et 2006, n'ayant pas remporté de Coupe d'Afrique des nations depuis 1976 (une finale perdue en 2004), les années 2000 ont marqué une décennie

sans relief pour le football marocain. Soucieux du manque de résultats obtenus par le Maroc dans les années 2000, le roi Mohammed VI a été à l'initiative de la proposition d'un centre de formation national.

«*Sa Majesté le roi Mohammed VI a voulu comprendre pourquoi le football était arrivé à ces difficultés-là. C'est-à-dire ne pas se qualifier à la Coupe du monde depuis longtemps, de ne pas passer le premier tour des Coupes d'Afrique ainsi que la non-qualification des jeunes dans les compétitions africaines et notamment mondiales. Et aussi les résultats qui manquaient au niveau des Ligues des champions africaines. Donc la conclusion, c'était que le Maroc avait perdu un petit peu le fil de la formation des jeunes, laquelle était sa force*», expliquait Nasser Larguet, ancien directeur du projet, aux colonnes de So Foot.

## LA RÉACTION D'ORGUEIL DES AMOUREUX DU BALLON ROND

Sur la base de ce constat, l'idée de l'Académie Mohamed VI (AMF) a fait son chemin. Inaugurée en 2009. Financée à hauteur de 140 millions de dirhams, soit 13 millions d'euros, sans soutien de l'Etat, l'Académie possède le statut juridique d'une association à but non lucratif, et est représentée par un groupement d'opérateurs privés comprenant la Banque du commerce extérieur, Maroc Telecom, la fondation CDG, le groupe ONA, le groupe ADOHA et Wafa Assurance. Le souverain octroie un soutien financier annuel tandis que le remboursement du crédit se fait à travers les subventions des sponsors, et les ventes de joueurs issus de l'académie. Ce



Comme dans tous les domaines, l'éducation et la formation font la différence. Grâce à l'Académie Mohammed VI de football, le Maroc s'est hissé en demi-finale de Coupe du monde. Extraordinaire !

projet ainsi que le Centre national des sports Moulay Rashid vont constituer deux pôles d'excellence incontournables au profit du sport marocain.

## DES INSTALLATIONS DE CLASSE MONDIALE

Basé à Salé, le complexe sportif est bâti sur 18 hectares et comporte des pôles pour l'hébergement, le suivi scolaire, la section administrative. Sur le plan sportif, l'Académie se dote de terrains de différentes surfaces (gazon naturel, synthétique, terre et sable) et d'un pôle médico-sportif permettant de permettre aux jeunes un développement optimal en tout point.

Le cursus repose sur une formation de sept ans suivant un modèle sport-étude allant des catégories minimales, cadets et juniors sur la base de détections de jeunes talents, non licenciés en clubs. Le complexe compte également une école de football pour les 6 à 12 ans et une école pour se positionner plus tôt sur les jeunes talents de demain. La politique de détection vise tout simplement à cibler les meilleurs talents, sans considération de leurs caractéristiques physiques ou de leur style de jeu, et de les développer en conséquence.

## UN NOUVEL ACTEUR DU FOOTBALL MAROCAIN

Inscrite dans le championnat des petites catégories (dont certaines sont diffusées sur la

chaîne de sport national Aryadia), l'AMF bouscule la hiérarchie des grands clubs du pays et s'affirme très rapidement comme une nouvelle force de la formation marocaine de football, et de nombreux titres sont gagnés assez rapidement dans les différentes catégories. Le contenu de la formation la distingue des clubs traditionnels pour la placer dans une classe à part : «*Les familles voulaient absolument me confier leurs enfants à leur scolarité. On était attentifs à leur santé, ce qui n'était pas le cas dans les clubs, malheureusement pour eux. Et donc c'est vrai que ça a attiré un petit peu jalousie* », poursuit Larguet, aujourd'hui directeur technique national de la Fédération saoudienne de football.

## LA RÉCOLTE DES FRUITS EN UNE DIZAINE D'ANNÉES

Devenue une référence en un peu plus de dix ans, l'Académie est l'un des fournisseurs principaux de l'équipe nationale, avec quatre joueurs issus du programme que sont Youssef En Nesryi, Nayef Aguerd, Reda Tagmatoui, et Azzedine Ounahi. Ce dernier, révélation du tournoi, a surpris et séduit le sélectionneur espagnol Luis Enrique lors des huitièmes de finale : «*Mon Dieu, d'où sort ce gars ?* » demandait-il à la fin du match.

Les revenus générés à travers les transferts sont immédiatement reversés à l'Académie afin de continuer la mise à jour sur le plan des infrastructures, et améliorer le réseau de recrutement afin de mieux couvrir toutes les régions du pays. L'académie avait d'ailleurs noué un partenariat de trois ans avec l'Olympique lyonnais en 2019 dans le but de nouer une coopération technique.

## UNE CRÉDIBILITÉ QUI SE RENFORCE À L'INTERNATIONAL...

Participant à de nombreux tournois internationaux, sa réputation est parfaitement établie à l'international également. L'AMF a d'ailleurs remporté l'Africa'sCup ces derniers jours, une compétition pour les U19 réunissant plusieurs académies reconnues à Agadir. On retrouvait par exemple les académies JMG du Mali et de Côte d'Ivoire, l'OCG Nice, le Red Bull Salzbourg, ou encore le CNEPS Excellence de Thiès (Sénégal), finaliste et défait aux tirs au but. Preuve que le projet est sur de bonnes bases et n'est pas près de s'arrêter en si bon chemin.

En compagnie des clubs majeurs du pays disposant d'une académie (Wydad, Raja, FAR Rabat, FUS Rabat et Berkane), l'Académie Mohammed VI permet dans le moindre des cas (car tout le monde n'est pas forcément promis à une carrière internationale), d'alimenter le championnat national de joueurs bâtis pour le professionnalisme. Ce qui permettra au Bottela Pro de gagner en qualité en maintenant sa place de championnat phare du continent et d'obtenir plus de résultats en Coupe d'Afrique de clubs. À coup sûr, la vision derrière ce projet permettra d'aider à pérenniser le football marocain au sommet du football africain, et même peut-être viser plus haut.

# Afrique du Sud : l'affaire PhalaPhala fera-t-elle tomber le président Ramaphosa ?

**L**e Parlement sud-africain se prononcera ce mardi sur le déclenchement d'une procédure de destitution contre le président Cyril Ramaphosa, impliqué dans un scandale concernant la présence de centaines de milliers de dollars d'origine douteuse dans l'une de ses résidences.

Le chef d'Etat de 70 ans, qui est aussi un riche homme d'affaires, est accusé d'avoir tenté de cacher à la police et à la Direc-

tion des Impôts un cambriolage datant de 2020 dans une de ses fastueuses propriétés où il s'adonne à sa passion d'élevage de bovins rares. Les voleurs étaient repartis avec quelque 580.000 dollars trouvés dans un canapé, selon une plainte déposée en juin à l'origine du scandale qui accuse le président d'avoir touché de l'argent sale. Aucune charge n'a été retenue contre lui à ce stade.

Ce mardi, comme le

rappelle l'AFP, le Parlement devrait décider de lancer ou non un prochain vote en destitution, soit trois jours avant la réunion en congrès de l'ANC, qui doit élire son prochain leader et potentiel futur chef de l'Etat si le parti remporte les élections générales de 2024.

Ramaphosa est candidat à la présidence du Congrès national africain (ANC) qui choisit les chefs d'Etat depuis l'avènement de la démocratie dans le pays, loin

devant son ancien ministre de la Santé ZweliMkhize.

Fin novembre dernier, un rapport parlementaire avait conclu que Ramaphosa «*a pu commettre*» des actes violant la loi dans l'affaire du cambriolage, ouvrant la voie à une procédure de destitution.

Le président a contre-attaqué la semaine dernière avec un recours devant la plus haute juridiction du pays pour faire invalider les conclusions de cette commission in-

dépendante composée de trois juristes.

Le chef d'Etat clame son innocence, arguant que l'argent dérobé provient de la vente de 20 buffles à un homme d'affaires soudanais : Hazim Mustafa. Celui-ci a récemment confirmé à plusieurs médias britanniques la transaction et son montant, soutenant au moins en partie la version des faits du président.

AVEC REUTERS

# Climat : l'UE scelle un accord pour réformer son marché carbone

Les États membres de l'UE et les négociateurs du Parlement européen sont parvenus à un accord sur une réforme du marché carbone, avec notamment une réduction des gaz à effet de serre.

Des heures de négociations pour une vaste réforme de son marché carbone. Les États membres de l'UE se sont mis d'accord dans la nuit pour relever les ambitions et étendre le champ d'application du marché carbone, selon un communiqué du Parlement relayé par l'AFP. Un accord tant attendu car il s'agit d'une pièce maîtresse du plan climat européen. Depuis 2005, les producteurs d'électricité et industries énergivores (sidérurgie, ciment...) dans l'UE doivent aujourd'hui acheter des « permis de polluer » sur le marché européen des quotas d'émissions (ETS) afin de couvrir leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Ce marché s'applique à 40 % des émissions du continent.

Pour inciter ces produc-

teurs à émettre moins, le total des quotas créés par les États baisse au fil du temps. En juillet 2021, la réforme proposée par la Commission européenne visait à le renforcer tous azimuts pour concrétiser les ambitieux objectifs de réduction des gaz à effets de serre du plan climat de l'UE.

Grâce à l'accord trouvé cette nuit, d'ici 2030, le rythme de réduction des quotas proposés va s'accroître, avec une baisse de 62 % par rapport à 2005 (l'objectif précédent était de 43 %). Dans le même temps, le marché carbone va s'étendre progressivement au secteur maritime, aux émissions des vols aériens intra-européens (les quotas gratuits actuellement alloués vont



Accord dans l'UE pour une vaste réforme de son marché carbone. © REUTERS/Yves Herman/File Photo

être supprimés), et à partir de 2028 aux sites d'incinération de déchets. Mais il faudra attendre l'avis positif d'une étude de Bruxelles.

## UNE «TAXE CARBONE» AUX FRONTIÈRES

L'Union européenne va aussi supprimer progressivement les quotas d'émission gratuits distribués jusqu'ici aux industriels européens pour leur

permettre d'affronter la concurrence extra-européenne. Cela se fera en contrepartie de l'instauration d'une «taxe carbone» aux frontières. En outre, au moins 48,5 % de ces «droits à polluer» gratuits seront supprimés d'ici 2030 avant de disparaître totalement d'ici 2034. Ce calendrier est d'ailleurs un des points sur lesquels les eurodéputés et États étaient en désaccord.

Avec JDD.FR

Dernier point très controversé avant que l'accord ne soit scellé : celui de la création d'un second marché du carbone (ETS2) pour le chauffage des bâtiments et les carburants routiers. Les eurodéputés souhaitent dans un premier temps réserver cette mesure aux immeubles de bureaux et poids lourds à cause de l'impact social du surcoût avancé.

Mais finalement, les ménages devront bien payer un prix du carbone sur les carburants et sur le chauffage au gaz ou au fioul à partir de 2027. Un prix qui sera plafonné jusqu'en 2030 et surtout repoussé d'un an si la flambée des prix de l'énergie subie actuellement devait se poursuivre. Un «Fonds social pour le climat» devrait bénéficier des recettes de ce nouveau marché, afin d'aider les ménages et entreprises vulnérables dans la transition énergétique.

# Moscou justifie ses frappes sur l'Ukraine et déploie des missiles Avangard dans le sud de l'Oural

L'armée russe a affirmé samedi avoir empêché une livraison d'armes étrangères aux forces ukrainiennes, avec des frappes massives effectuées la veille en Ukraine qui ont provoqué des coupures de courant à travers le pays.

«Une frappe massive avec des armes de haute précision a été effectuée le vendredi 16 décembre contre des systèmes de commandement militaire, du complexe militaire et industriel et des sites énergétiques ukrainiens», a indiqué le ministère de la Défense dans un communiqué.

«L'objectif a été atteint. Tous les sites désignés ont été visés», selon la même source.

«A l'issue de la frappe, une livraison d'armes et de munitions de fabrication étrangère a été empêchée, une avancée des réserves (des forces ukrainiennes) vers les zones de combat a été bloquée, le fonctionnement des entreprises de fabrication et de réparation d'armes (...) a été suspendu», affirme le communiqué.

L'Ukraine a annoncé vendredi avoir essuyé de nouvelles frappes de missiles russes qui ont provoqué des coupures d'eau dans la capitale Kiev et de courant à travers le pays, plongé dans un froid glacial.

Ces attaques ont été

dénoncées comme « des crimes de guerre » par l'Union européenne.

## MOSCOU DÉPLOIE DES MISSILES «AVANGARD» DANS L'OURAL

Moscou a également annoncé ce samedi l'entrée en service d'un nouveau régime de missiles balistiques intercontinentaux, baptisé, «Avangard», dans la région d'Orenbourg, près du Kazakhstan.

Selon le communiqué du ministère de la Défense, ce système de missiles, «doté d'une unité hypersonique, complètera efficacement le système d'armes des forces de missiles stratégiques et renforcera les capacités de combat de la composante terrestre des forces nucléaires stratégiques».

Le président Vladimir Poutine a mentionné pour la première fois le système «Avangard» en mars 2018, soulignant que le missile était capable de traverser les couches denses de l'atmosphère à des vitesses hypersoniques allant jusqu'à Mach 27 (environ 32.000 kilomètres par heure), d'effectuer des manœuvres de direction et d'altitude et de surmonter toute défense antimissile.

Conséquence des frappes russes de vendredi, un enfant a été retrouvé mort



Vladimir Poutine et le chef d'état-major général russe Valeri Guerassimov, lors d'une visite au quartier général conjoint des forces armées russes impliquées dans les opérations militaires en Ukraine.

samedi sous les décombres d'un immeuble de la ville de Kryvyi Rih, dans le centre du pays. Les autorités ukrainiennes ont affirmé que la Russie avait lancé 76 missiles ce vendredi. Seuls 16 auraient échappé au système de défense aériennes ukrainien.

## POUTINE CONSULTE LES CHEFS MILITAIRES RUSSES

Le président Vladimir Poutine a consulté vendredi les commandants des forces armées russes sur la conduite des opérations en Ukraine à court et moyen termes, a confirmé le Kremlin samedi.

Le chef du Kremlin a passé la journée au quartier général du commandement interarmées pour l'«opération spéciale» en Ukraine, selon son porte-parole Dmitri

Peskov. La localisation du QG n'a pas été dévoilée.

Sur une vidéo diffusée par le Kremlin, on voit Vladimir Poutine assis à une grande table ronde avec une dizaine de personnes, dont le ministre de la Défense Sergueï Choïgou et le chef d'état-major des forces armées russes, le général Valeri Guerassimov.

«Nous allons écouter les commandants (...), j'aimerais entendre leurs propositions sur nos actions à court et moyen termes», peut-on l'entendre dire.

## SOMMET POUTINE-LOUKACHENKO LUNDI

Le chef de la diplomatie européenne Josep Borrell a condamné vendredi ce nouvel «exemple de la terreur aveugle du Kremlin», des

«attaques cruelles et inhumaines» contre la population qui «constituent des crimes de guerre».

L'UE a d'ailleurs approuvé de nouvelles sanctions contre la Russie, en particulier l'interdiction d'y exporter des moteurs de drones.

Ces «mesures restrictives unilatérales illégitimes» n'atteindront pas leur objectif, a réagi samedi le ministère russe des Affaires étrangères.

Lundi, Vladimir Poutine doit retrouver à Minsk son homologue biélorusse Alexandre Loukachenko pour un sommet destiné à davantage resserrer leur alliance.

Le Bélarus, le seul allié de la Russie dans cette guerre, a permis l'usage de son territoire pour l'assaut russe sur Kiev au début de l'invasion le 24 février.

Selon M. Loukachenko, «la situation politico-militaire autour de (leurs) pays» sera évoquée au cours de la rencontre, même si les discussions seront «avant tout (consacrées) à la sphère économique».

Dans un entretien publié jeudi, le commandant en chef de l'armée ukrainienne Valéri Zaloujny s'était dit convaincu que la Russie allait tenter une nouvelle attaque sur Kiev dans les premiers mois de 2023.

# Messi et l'Argentine champions du monde de football

La finale de la Coupe du Monde a couronné l'Albiceleste de Lionel Messi, dimanche au Qatar, dans un match d'anthologie remporté 3-3 (4-2 aux tirs aux buts) par l'Argentine face à la France.

ECONEWS

C'est aux tirs au but que la rencontre s'est décidée, après 120 minutes de soccer complètement fou, où la différence a été le manque de réussite des Français au point de réparation, auteurs de deux ratés en quatre tentatives.

Les Sud-Américains ont d'abord ouvert le score à la 23<sup>e</sup> minute, sur un tir de pénalité. Sur l'action ayant mené au coup de sifflet de l'arbitre, Di Maria a habilement effacé Ousmane Dembélé d'un crochet de gauche, avant de s'inviter dans la surface de réparation française. Battu dès le départ de l'action, et en retard dans son repli défensif, Dembélé a fauché le talon de Di Maria, qui s'est écroulé avant de pouvoir remettre le ballon à un coéquipier.

Treize minutes plus tard, Di Maria doublait l'avance de son équipe, complétant une contre-attaque collective de toute beauté initiée notamment par Lionel Messi, impérial au milieu de terrain.

Sur le jeu, la Pulga, dos au but et sous pression, a effectué un joli contrôle avant de remettre de l'extérieur du pied dans le couloir droit, à l'intention de Julian Alvarez. Une passe en profondeur plus tard, Alexis Mac Allister remettait sur sa gauche pour Di Maria, laissé complètement seul par la défense française, qui a énormément souffert pendant la première heure du match.

En deuxième mi-temps, la domination argentine s'est poursuivie un temps, et il a fallu attendre la 68<sup>e</sup> minute pour voir une première tentative de tir français, l'œuvre de Randal Kolo Muani, entré à la 41<sup>e</sup> pour son coéquipier Dembélé.

Muani, encore lui, a plus tard obtenu un tir de pénalité à la 80<sup>e</sup>, converti avec panache par Kylian Mbappé, qui a aussitôt complété son doublé (81<sup>e</sup>) en inscrivant un filet d'une magnifique volée depuis l'entrée de la surface argentine. Un revirement de situation digne des plus grandes occasions, et survenu après une rare perte de ballon de Lionel Messi au milieu du terrain, battu par un Kingsley Coman tenace sur la séquence.

Après l'exultation, le rythme des attaques françaises s'est accéléré et s'est transporté jusque dans



les périodes de prolongation. Mais à la 108<sup>e</sup> minute, Lionel Messi a marqué une nouvelle fois le cœur et l'esprit des amateurs de soccer, complétant son doublé sur un retour de tir de Lautaro Martinez que le gardien français Hugo Lloris n'a pu contrôler.

À deux minutes de la fin du temps supplémentaire, alors que le match semblait plié, un tir de Mbappé bloqué de la main par le défenseur argentin Montiel a offert une nouvelle occasion de tir de pénalité au prodige français. Sa deuxième occasion des 6 mètres du match à elle aussi aboutie au fond des filets, envoyant tout le monde aux tirs aux buts.

À cet exercice, ce sont les Argentins qui ont eu le dessus, Emiliano Martinez ayant réalisé

l'arrêt sur la tentative de Kingsley Coman, avant de voir Aurélien Tchouaméni rater le cadre.

Septuple vainqueur du Ballon d'Or, récompensant le meilleur joueur de la planète, Lionel Messi complète ainsi sa collection de trophées en ajoutant celui de champion du monde, le seul d'envergure qui manquait à son illustre palmarès.

À 35 ans, dans ce qui était son dernier Mondial, le talisman argentin termine aussi meilleur buteur et meilleur passeur du tournoi, avec six réalisations et trois passes décisives.

Cette victoire est aussi synonyme d'une troisième étoile sur le maillot ciel et blanc de l'Argentine. La dernière triomphe de l'Albiceleste en

Coupe du monde datait de 36 ans, quand Diego Maradona avait mené les siens à une victoire 3-2 face à l'Allemagne de l'Ouest au Mondial 1986.

De son côté, le triplé tardif de Kylian Mbappé lui procure le «Soulier d'Or» du meilleur buteur du tournoi. À 23 ans, le Français compte déjà 12 réalisations en Coupe du monde, à seulement 4 longueurs de Miroslav Klose, détenteur du record avec 16 buts en 4 Mondiaux.

L'ensemble des trophées individuels de cette Coupe du monde 2022 se présente comme suit : Enzo Fernández, **meilleur jeune**; Lionel Messi, **meilleur joueur**; Damiano Martínez, **meilleur gardien**; Kylian Mbappé, **meilleur buteur**.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/  
Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/  
89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :

[kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)

[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)

L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF

Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE

Faustin KUEDIASALA

Hugo TAMUSA

Florent N'LUNDA N'SILU

Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI

Nana Kanku

A.T. MPUUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS

Marc NZATE

Francis Mayuma

WEB MASTER

Tighana MASIALA

PRODUCTION

Michel MASUDI

+243 907314011

COMMERCIAL

John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL

René LOKOTA

## Le FC Saint Eloi Lupopo se relance en battant le FC Renaissance du Congo (3-1)

NANA K.

Si le match devant opposer, dimanche à Likasi (Haut-Katanga), l'AS V. Club au Groupe Sportif Bazano n'a pas eu lieu, à Kinshasa, le FC Saint Eloi Lupopo a doué, dimanche au stade des Martyrs de la Pentecôte, le FC Renaissance du Congo (3-1), en match de la 12<sup>ème</sup> journée du 28<sup>ème</sup> championnat de la Linafoot.

Le FC Renaissance du Congo, qui recevait les cheminots du FC Saint Eloi Lupopo dans son stade, n'est pas parvenu à relever le défi pour briser la malédiction face à Lupopo.

Côté Lupopo, les trois buts étaient marqués, respectivement par Peter IkoyIyembe (7<sup>e</sup>), Manu Bola Lobota (25<sup>e</sup>) et Sydney Lokale, avant que le FC Renaissance ne sauve la face à la 90<sup>e</sup> minute de jeu.

Cette rencontre était très capitale pour les Lumpas après leur dernier revers de jeudi dernier devant l'AS V. Club (1-2). Quant à Renaissance, elle s'enfonçait dans la crise, au lendemain de sa déconfiture face au DC Motema Pembe (0-2).

Avec cette victoire, Lupopo totalise 19 points en huit sorties et



Lanterne rouge de la Linafoot, Renaissance s'enfonçait dans la crise

le FC Renaissance du Congo occupe la dernière place au classement provisoire de la Linafoot avec deux points.

### CÉLESTE EN NÉOPHYTE À L'ÉPREUVE MAZEMBE À LUBUMBASHI

Le même dimanche, dans son temple de la commune de Kamalondo, TP Mazembe, de retour dans la ville cuprifère, après son séjour à Kinshasa ponctué de deux défaites contre l'AC Rangers (0-1) et l'AS V. Club (1-2), suivi d'un nul vierge (0-0) face aux Renais de Kinshasa, devant accueillir Céleste FC de Mbandaka, chef-lieu

de la province de l'Equateur, en match de la 13<sup>ème</sup> journée de cette compétition nationale.

Crédité de 14 points en 9 sorties, Céleste, encore à sa première expérience dans ce championnat, effectuera, pour la 2<sup>ème</sup> fois, un déplacement à Lubumbashi après son premier passage devant Bazano (0-1).

Les Ban'Ekanga y affronteront le TP Mazembe, triplement blessé après son dernier séjour cauchemardesque à Kinshasa ponctué des deux défaites et d'un nul.

Les Badiangwena cherche-

ront, à tout prix, à se racheter pour panser les plaies de ce mauvais passage. En même temps, ils devront se méfier de Céleste malgré ses dents de laits.

### MANIEMA UNION À DOMICILE FACE À L'AS SIMBA

Revenu à Kindu, chef-lieu de la province du Maniema, en provenance de Kinshasa, Maniema Union devait également retrouver, dimanche au stade Joseph Kabila, l'AS Simba de Kolwezi, en match de la 19<sup>ème</sup> journée de la Linafoot. A Kinshasa, le club vert et noir de Kindu y a ramené une défaite, sa première du championnat, devant V. Club (0-1) et une victoire contre Céleste FC (2-0).

Les Unionistes, classés 2<sup>èmes</sup> et qui accusent trois points de retard sur V. Club, n'auront comme ambition que de l'emporter pour se propulser à la hauteur du club vert et noir de la capitale. Quant à Simba (18<sup>ème</sup>), au coup d'envoi de cette rencontre, il a 7 points pour 7 matches livrés. A première vue, Simba aura, sans nul doute, les allures d'une proie facile pour Maniema Union, mais attention.

Avec ACP

# Tshisekedi dame le pion à Kagame : enfin, Washington presse Kigali à s'affranchir de M23

*Le Sommet USA-Afrique, qui vient de se tenir à Washington, a donné la preuve de la marginalisation du président rwandais, Paul Kagame, dans la politique africaine des États-Unis. Le président Paul Kagame n'a pas été reçu par les officiels américains. Il n'a pas non plus été visible dans la photo de famille avec Joe Biden à la différence du Président de la RDC, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Pour le chercheur américain du GEC, Jason Stearns, c'est l'expression de la diminution de l'influence du Rwanda dans la région des Grands lacs et de l'intérêt des USA pour la RDC.*

## ECONOMS

Une nouvelle fois, les États-Unis mettent la pression sur le président rwandais, Paul Kagame, concernant la crise sécuritaire liée à la rébellion. Les États-Unis, pourtant, sont plutôt isolés, sur ce sujet, sur la scène internationale, comme l'explique Jason Stearns, directeur du Groupe d'étude sur le Congo, un centre de recherche rattaché à l'université de New York.

À l'issue du sommet États-Unis/Afrique, Anthony Blinken, secrétaire d'État américain, a demandé, le 15 décembre, à Kigali d'agir pour permettre l'application de l'accord de Luanda et donc le retrait du groupe rebelle M23.

« Depuis quelques mois que les États-Unis élèvent la voix pour demander que le Rwanda cesse son soutien à M23, cette fois-ci, Antony

Blinken était un peu plus poli. Cependant, dans d'autres déclarations, des membres du Congrès américain et même aussi l'exécutif américain ont été assez clairs et assez forts dans leur condamnation du soutien rwandais. Donc je pense que c'est une prolongation d'une politique qui existait déjà et dans laquelle les États-Unis sont assez seuls sur le plan diplomatique. Normalement les États-Unis développent leur politique avec des partenaires préférés, surtout au sein du Conseil de sécurité de l'ONU - France et Grande-Bretagne - et c'est justement ces deux pays, la France et la Grande Bretagne, qui bloquent un peu à cause, je pense, à cause de leurs propres intérêts dans la région. Ces deux pays ont donc été très réticents, même si, en privé, les diplomates de ces deux pays reconnaissent que ce soutien existe », souligne-t-il.



Photo de famille du Sommet des dirigeants États-Unis-Afrique à Washington, États-Unis, sans Paul Kagame

## DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT

Lors du sommet États-Unis/Afrique, Paul Kagame n'a pas rencontré Anthony Blinken, contrairement au président congolais, Félix Tshisekedi. Le président rwandais n'a d'ailleurs pas pris part à la photo de fin de sommet autour de Joe Biden. Pourquoi cette différence de traitement ? Jason Stearns, nous apporte quelques éléments de réponse.

« Je pense qu'il s'agit de soulever l'importance que représente le Congo pour les

États-Unis. Ce n'est pas seulement à cause de la taille du pays et des valeurs démocratiques, etc... mais c'est aussi à cause de la géopolitique. Le Congo est le plus grand producteur de cobalt dans le monde et le plus grand producteur de cuivre en Afrique. Il y a aussi d'importants gisements de lithium et d'autres minerais en RDC. Je pense que cela fait partie de l'importance de la RDC et c'est pour cela qu'ils se sont rencontrés. Ceci étant, je pense que pour ce gouvernement

Biden, au moins, il y a aussi des membres qui insistent vraiment sur les valeurs de la démocratie. L'importance du Rwanda, comme partenaire dans la région, à beaucoup diminué, depuis d'ailleurs quelques années. Ce n'est pas seulement sous Biden. Je pense que ce sont les facteurs qui expliquent cet engagement auprès de Tshisekedi et ce manque d'importance pour la réunion avec Kagame », analyse encore Jason Stearns, directeur du Groupe d'étude sur le Congo.

